



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 05 février 2014

# Comité Réunionnais de Réduction du Risque Requins (C4R) Mercredi 05 février 2014

---

Ce jour s'est tenue sous la présidence de Jean-Luc Marx, préfet de La Réunion, la 3<sup>e</sup> réunion du Comité Réunionnais de Réduction du Risque Requins (C4R), instance stratégique et partenariale qui a pour objet de débattre des grandes orientations concernant la réduction du risque « requins » et d'évaluer l'effet des actions engagées.

La composition du C4R a été révisée par arrêté n° 2734 du 22 janvier 2014 dans un objectif de renforcement du partenariat entre l'Etat et le plus large panel possible d'acteurs (collectivités locales, organisations professionnelles, associations ...), acteurs grâce au travail desquels la démarche de réduction du risque « requin » à la Réunion, engagée depuis 2011, se poursuit.

Lors de cette réunion, un état d'avancement des différents sujets figurant à l'ordre du jour a été effectué.

## 1/ Point d'information générale

Le préfet a ouvert la séance en rappelant que le risque d'attaque sur le littoral réunionnais est connu depuis plusieurs décennies. En revanche, depuis 2011, la concentration dans le temps et dans l'espace de ce phénomène est exceptionnelle (16 attaques, dont 5 mortelles).

La majorité des attaques récentes a concerné plusieurs catégories d'usagers de la mer, et plus particulièrement les pratiquants des sports de glisse. Elles ont eu lieu dans la bande des 300 mètres à l'intérieur de laquelle les maires disposent d'un pouvoir de police spéciale vis-à-vis de la baignade et des activités nautiques. Sur la période récente, le secteur Ouest de l'île de La Réunion s'est avéré particulièrement exposé.

A noter que la dernière attaque mortelle, survenue le 15 juillet 2013 en baie de Saint-Paul en dehors des espaces surveillés, a concerné une baigneuse.

## 2/ Rappels réglementaires

Cette dernière attaque mortelle a conduit la préfecture à établir un arrêté temporaire portant interdiction des activités nautiques les plus exposées au risque (sports de glisse et baignade) en dehors des espaces aménagés et surveillés.

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974



Cet arrêté, dont le bien-fondé a été confirmé par l'ordonnance du Conseil d'Etat du 13 août 2013, a été reconduit par arrêté préfectoral n°1821 du 27 septembre 2013, applicable jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle il sera probablement reconduit à nouveau, dans l'attente de résultats probants issus des actions en cours.

Les services de l'Etat accompagnent les efforts entrepris par les communes en matière d'information et de sécurisation des lieux de pratique de la baignade ou d'activités nautiques. Cet accompagnement porte notamment sur les aspects techniques et réglementaires (soutien à l'élaboration et à la diffusion de la réglementation communale, instructions de demandes d'implantation d'installations en mer de filets de baignade).

A noter également qu'un arrêté préfectoral pris en date du 18 juillet 2012 a permis d'encadrer le rejet des déchets de poissons en bande côtière. Applicable à la pêche professionnelle et de plaisance, il prévoit qu'aucun rejet n'est possible à une distance inférieure à 2,5 milles des côtes (environ 4 kilomètres).

### **3/ Bilan synthétique des actions entreprises par l'Etat et les collectivités**

Au plan financier, l'intervention de l'Etat sur les projets financés depuis 2011 représente 1,4 Millions d'€, soit 60 % du montant total des interventions publiques, montant auquel il convient d'ajouter le financement d'emplois dédiés (CUI-CAE ).

Cet effort très significatif est amplifié par l'intervention des collectivités locales, au premier rang desquelles les communes, chargées d'exercer leur pouvoir de police spéciale dans la bande des 300 mètres. Le Préfet a salué l'effort des communes présentes lors de cette réunion, notamment la commune de Saint-Paul, pleinement engagée dans la démarche de réduction du risque requins depuis 2011.

Par ailleurs, en lien avec le SGAR, le conseil régional, en charge du développement économique et de la promotion touristique du territoire, a mis en place un régime d'aide spécifique visant à soutenir les solutions innovantes susceptibles de permettre de limiter les risques d'attaques : répulsifs acoustiques ou électriques, caméras sous-marines, surveillance aérienne...

Cet effort est également accompagné par les moyens du FEDER, selon les règles d'intervention de la participation communautaire.

### **4/ Présentation des actions en cours**

Le processus engagé depuis 2011 s'appuie sur 3 piliers principaux que constituent l'amélioration de la connaissance scientifique, l'expérimentation puis le soutien des projets de sécurisation, et la prévention et l'information des populations littorales.

Ces orientations ont donné lieu à de nombreuses actions, qui se poursuivent dans le cadre défini par le plan gouvernemental du 19 juillet 2013 « Pour une politique active de prévention du risque requins » :

- **Bilan intermédiaire de l'étude CHARC (Connaissance de l'écologie et de l'Habitat de deux espèces de Requins Côtiers sur la côte Ouest de La Réunion)**

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Les résultats relatifs à l'analyse du comportement des requins bouledogue et des requins tigre sur la période 2012-2013 ont été présentés en séance.

Les résultats intermédiaires indiquent que la fréquentation des requins à La Réunion pourrait être liée à des comportements de reproduction ou de repos.

Concernant le comportement des 39 requins bouledogue marqués sur la zone côtière de La Réunion, les résultats préliminaires indiquent que ces requins fréquentent la côte davantage l'hiver austral (avril-août) que l'été (octobre-février). Pour la plupart, les requins marqués explorent l'ensemble de la zone d'étude (sud-ouest) et sont donc très mobiles. Ils sont de plus capables d'explorer tout le pourtour de l'île et de se déplacer en grande profondeur au large des côtes. Leur présence près des côtes est le plus souvent ponctuelle et occasionnelle. Elle est principalement constatée sur trois sites du littoral ouest : baie de St Paul, large de St Gilles et Etang du Gol. La présence de quelques individus est plus marquée au cours des périodes de transition saisonnière (mars et septembre).

Ces éléments restent à approfondir et à valider au cours des analyses à venir. A terme, l'étude CHARC devrait permettre de disposer d'informations précieuses dans la perspective de réduction du risque (niveau de fidélité au site privilégiées observés, part de l'effet des comportements de repos et de reproduction dans l'occupation des sites, effet des facteurs environnementaux, interactions entre espèces, régime alimentaire...).

#### ▪ **Opération de réévaluation du risque Ciguatera (phases 1 et 2)**

Afin de permettre une éventuelle reprise de la commercialisation des requins tigre et bouledogue, il a été décidé de mener une campagne de prélèvement visant à mesurer l'atteinte de ces espèces par la toxine « Ciguatera ». La présence possible de cette toxine dans la chair de ces deux espèces a en effet entraîné en 1999, dans le cadre de la prévention du risque sanitaire, l'interdiction de leur commercialisation par voie d'arrêté préfectoral.

Le dispositif s'est traduit par le prélèvement d'une première série de 24 requins tigre et bouledogue (espèces impliquées dans les attaques), qui n'a pas donné lieu à la découverte de toxines potentiellement dangereuse pour l'homme selon le protocole établi par l'ARVAM.

Le prélèvement d'une seconde série de 90 requins a été engagé en janvier 2014. Le dispositif s'appuie sur un protocole établi avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, qui met en œuvre des navires de pêche professionnels pour les opérations de capture.

#### ▪ **Projet « Cap Requins »**

Le projet « Cap Requins », mis en œuvre depuis le 14 janvier 2014 et porté par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, vise à expérimenter le recours à certaines techniques de capture et de marquage des requins dans un objectif de sécurisation.

Soutenu par l'Etat et les collectivités locales (Conseil régional et mairie de Saint-Paul), ce dispositif utilise des systèmes innovants de déclenchement d'alerte en temps réel qui se révèlent, jusqu'à présent, efficaces dans la zone initiale d'expérimentation (Baie de Saint-Paul). Ce dispositif permet le prélèvement des requins potentiellement dangereux pour l'homme, mais également la relâche des captures accessoires (autres espèces de requins, poissons...).

Des stations d'écoute et caméras sont déployées sur la zone et permettent de compléter les données pour évaluer l'évolution de la fréquentation du site.

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974



Ce projet est conduit avec le concours scientifique et opérationnel des experts sud-africains du Kwazulu Natal Sharks Board et d'un comité d'experts locaux et nationaux réuni pour la première fois le 03 février 2014.

#### ■ **Présentation de l'évaluation du dispositif Vigies immergées**

Le recours à la technique des vigies requins, expérimentée en 2012, présentait un caractère inédit, résultant d'initiatives prises par les acteurs locaux, à la lumière de leur expérience de terrain.

Dans ce cadre, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a sollicité le recours à des experts nationaux et internationaux qui ont recommandé l'engagement d'une évaluation du dispositif sous contrôle scientifique pour en mesurer l'impact au plan opérationnel et ses éventuelles limites (exposition des vigies et des pratiquants au risque).

Cette évaluation, portée par la Ligue de surf avec le soutien financier du Conseil régional et de la DJSCS, est engagée depuis le début du mois de janvier 2014. Elle prévoit une expérimentation de terrain d'une durée minimale de trois mois, prenant notamment appui sur des moyens innovants (caméras sous-marines notamment).

L'ensemble des données sera consolidé dans un rapport d'évaluation qui sera établi à la fin du mois de juin 2014.

#### ■ **Mise en œuvre du dispositif post-attaque**

En lien avec un large panel d'acteurs, la direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI) a conduit une réflexion sur les mesures à prendre à la suite d'une attaque. Cette réflexion a abouti à la mise en place d'un cadre réglementaire prévoyant la réalisation d'opérations de capture de requins dans un espace et sur une période limités en cas d'attaque.

Le dispositif « post attaque » conduit avec le concours du Comité régional des pêches maritimes et de l'association Squal'idées a été mis en œuvre à deux reprises en 2013, à la suite des attaques mortelles sur les secteurs de Saint-Gilles (Les Brisants) et de la baie de Saint-Paul

#### ■ **Ouverture du site internet « requins »**

Développé par les services de l'Etat (direction de la Mer Sud Océan Indien, direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale et Préfecture), un site Internet dédié à l'information sur le risque requin a été ouvert le 01 octobre 2013.

Pleinement opérationnel, ce site présente les dernières informations disponibles relatives aux démarches de réduction du risque requin à La Réunion, dans l'ensemble des domaines.

#### ■ **Engagement d'une étude sociologique autour du risque « requins »**

Une étude participative sociale et économique relative à la prévention et à la gestion du risque requin, dénommée « Mieux connaître pour mieux agir », est engagée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Elle s'appuie sur le recours à deux sociétés spécialisées, qui conduiront leurs travaux jusqu'en décembre 2014.

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Les deux prestataires retenus ont présenté les grandes lignes de leur mission, qui vise à élaborer une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation s'appuyant sur l'analyse des dimensions sociale et économique du risque requin.

En conclusion de cette réunion, le Préfet a tenu à rappeler que la mesure d'interdiction de la baignade et de certaines activités nautiques, reconduite par arrêté du 27 septembre 2013 et applicable jusqu'au 15 février 2014, est la seule qui permette, à ce stade, de garantir la sécurité des usagers de la mer et d'éviter les accidents.

Par ailleurs, le Préfet a précisé que cet arrêté préfectoral sera reconduit au-delà du 15 février, selon des modalités et pour une durée qui seront définies très prochainement.

La mise en place d'un cadre approprié et durable de gestion du risque requins constitue une priorité d'action. Tel est l'objet du projet de mise en place d'un observatoire du risque « requin » à La Réunion, centre de ressources et d'appui prévu par le plan gouvernemental du 19 juillet 2013. Une réflexion est engagée afin de définir les missions de cette structure et les modalités de son financement, en lien avec les collectivités locales.

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

